



Contestation devant juge pour telephone au volant

Par **Nastolga**, le **01/02/2017** à **23:10**

Bonjour,

J'ai juste besoin SVP, d'un conseil assez rapidement sur la meilleure chose à faire.

J'ai été verbalisé pour un téléphone au volant alors que je ne l'avais pas en main mais sur un support en caoutchouc accroché directement sur le volant. Je suis livreur et je m'en sers comme GPS.

L'officier, côté passager, a constaté en me doublant et en l'espace de quelques secondes et n'a pas vraiment voulu prendre le temps d'écouter mes explications en insistant que je l'avais en main.

Donc j'ai contesté et j'ai reçu la condamnation du tribunal par courrier. Soit je paye, soit je me présente devant le juge pour faire une opposition au jugement.

Je n'ai que le dispositif à montrer et la facture d'achat (antérieure à la verbalisation). Sachant que je n'ai pas de témoin et me retrouve donc face à la parole du gendarme. Quelles sont mes chances d'aboutir ? Est-ce possible de convaincre dans ces conditions ou serait-il préférable de juste payer l'amende et passer à autre chose ?

Merci d'avance.

Par **Lag0**, le **02/02/2017** à **07:00**

Bonjour,

Le PV fait foi jusqu'à preuve du contraire. Il vous faut donc apporter la preuve que l'agent s'est trompé et que vous n'aviez pas le téléphone à la main.

Ce n'est pas en montrant que vous possédez un support que cela prouve que le téléphone était dedans et non dans votre main au moment des constatations de l'agent (de plus vous pouvez avoir 2 téléphones).

Si vous n'avez pas d'éléments plus probants (témoignage), il me semble que vous avez peu de chances de convaincre un juge.